

QUE monsieur Pierre Lamarche continue de recevoir une allocation mensuelle de 920 \$ pour ses frais de séjour à Québec, jusqu'au 30 juin 2007 ou jusqu'à son déménagement, s'il survient avant cette date.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

47417

Gouvernement du Québec

### Décret 1156-2006, 18 décembre 2006

CONCERNANT madame Sylvie Dillard

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QU'en vertu du premier alinéa de l'article 59 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), soit attribué à madame Sylvie Dillard, administratrice d'État II au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le classement de cadre classe 2 à ce ministère, au salaire annuel de 122 565 \$, à compter du 30 décembre 2006.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

47418

Gouvernement du Québec

### Décret 1157-2006, 18 décembre 2006

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise aux Conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la gestion des urgences qui se tiendront à Vancouver (Colombie-Britannique) les 9 et 10 janvier 2007

ATTENDU QUE les 9 et 10 janvier 2007 des Conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la gestion des urgences se tiendront à Vancouver (Colombie-Britannique);

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale-territoriale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Sécurité publique et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information :

QUE le sous-ministre de la Sécurité publique, monsieur Louis Dionne, dirige la délégation québécoise lors des Conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la gestion des urgences, les 9 et 10 janvier 2007 à Vancouver (Colombie-Britannique);

QUE la délégation soit composée, outre le sous-ministre de la Sécurité publique, de :

— Monsieur Michel C. Doré, sous-ministre associé, ministère de la Sécurité publique;

— Madame Lise Asselin, conseillère, ministère de la Sécurité publique;

— Madame Geneviève Lamothe, coordonnatrice des relations intergouvernementales, ministère de la Sécurité publique;

— Monsieur Simon Carmichael, conseiller, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

47419

Gouvernement du Québec

### Décret 1158-2006, 18 décembre 2006

CONCERNANT l'acquisition par Lotim inc., filiale à part entière de Loto-Québec, de la part du droit de propriété détenue par SITQ National Inc. dans l'immeuble du 500 Sherbrooke Ouest à Montréal, siège de Loto-Québec

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe e de l'article 17 de la Loi sur la Société des loteries du Québec (L.R.Q., c. S-13.1), Loto-Québec et chacune de ses filiales dont elle détient plus de 50 % des actions ou des parts ne peuvent, sans l'autorisation préalable du gouvernement,